

DOCUMENTS A FOURNIR POUR ENTRER DANS NOTRE ETABLISSEMENT

- livret de famille ou acte de naissance
- permis d'établissement (photocopies selon circonstances)
- passeport ou carte identité
- attestation ou police de caisse-maladie + copie de la carte d'assurance.

- justificatif rente AVS
- décision d'allocation pour impotent
- justificatif rente 2^{ème} pilier
- justificatif rente 3^{ème} pilier
- justificatif/s autre/s rente/s (étrangère, viagère, immobilière, mobilière)

- relevés bancaires détaillés de l'année en cours
- relevés CCP détaillés de l'année en cours
- Dernière déclaration fiscale
- Dernier bordereau de taxation fiscale
- Dernière décision SPC ou refus SPC (si demande a été faite)
- Résiliation du bail à loyer
- Liste des frais courants à régler (loyer/s, S.I. électricité, tél., etc.).

La situation financière doit être clairement établie pour l'entrée en EMS ainsi que pour une décision d'octroi de prestations complémentaires.

Avec nos remerciements.